

Image not found or type unknown



Rnonciation à action en réduction par notaire

Par **alma**, le **20/10/2011 à 10:20**

Bonjour,rnJ' ai accepté la succession de mon père et envisage de demander par la suite une action en réduction car il a acheté de son vivant un appartement à ma belle-mère. Je n' ai pas encore reçu les documents de succession mais le notaire peut-il m' obliger à accepter de renoncer à toute demande de réduction?rnMerci,

Par **mimi493**, le **20/10/2011 à 13:24**

Non, si vous ne voulez pas, vous ne le faites pas, comment voulez-vous qu'on puisse vous y obliger ?rnIl faut voir si l'action en réduction est possible, si votre part réservataire est entamée